

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Band: 41 (1896)
Heft: 1

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 09.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

XLI^e Année.

N^o 1.

Janvier 1896.

Réflexions sur notre état militaire.

I

La loi constitutionnelle proposée le 3 novembre dernier a été repoussée par le peuple suisse et l'émotion causée par la campagne de presse, qui a précédé la votation, se calme peu à peu, chacun faisant ses réflexions.

En somme, il semble que, la crise passée, le public éprouve un certain soulagement et que tout le monde se résigne à tirer parti de la situation. Tel est aussi le vœu de celui qui écrit ces lignes.

Notre armée, étant une armée de milices, a surtout besoin de stabilité soit parce que notre peuple ne comprend pas les changements perpétuels, ni ce que l'on pourrait appeler la fièvre militaire, soit parce que les notions nouvelles pénètrent lentement et difficilement dans les rangs d'une armée peu exercée. A cet égard, nos voisins d'Allemagne nous donnent un excellent exemple. Eux, qui possèdent une grande armée et une armée permanente, ne procèdent aux changements nécessaires qu'avec la plus grande prudence. Chez nous, il en est souvent autrement et dès qu'une modification, indiquée par l'expérience, s'impose, on n'hésite pas à proposer, dans le domaine voisin, une autre modification qui n'a pas toujours pour elle la sanction de la pratique. L'on ne s'aperçoit pas qu'à agir ainsi on mine nos traditions, l'intérêt du pays pour nos institutions militaires et l'autorité du corps des officiers. On en arrive à considérer le changement comme un bien, alors qu'il n'est qu'un mal parfois nécessaire.

Sans doute notre armée ne doit pas être fermée au véritable progrès. Sans doute, il est bon que l'on ait l'intelligence ouverte et que l'on discute les nouveautés. Mais, il n'est pas